

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 25 septembre 2023 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33      Présents : 23      Votants : 31

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 19 septembre 2023 s'est réuni le Lundi 25 septembre 2023 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, SORIN Christian, VERDIER Françoise, MILHAC Michel, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, NOSMAS Karen, PASCAL Alain, Adjoints. FIGUES Fatima, BOURBON Jean-Claude, LE BRIS Alain, BORDERIE Sophie, BOULITEAU Bernard, MARTIN Dominique, FEYRIT Pierre, GUILBAUD Valérie, BONNET Gilbert, CALZAVARA Martine, BALLEREAU Marie-Catherine, PERALI Valérie, PREVOT Jérémie, DUBOURG Jean-Luc, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : CARUHEL Maud, FEYRIT Jean-Claude, DUBRANA Didier, BLANCHARD Stéphane, GASSER Anne-Laure, MARCHAND Emmanuelle, FIGUEIRA Muriel, ROQUES Loréline, FRANCIS Stéphane, HAY Florence,

Pouvoirs : de CARUHEL Maud à HOCQUELET Joël, Maire, de FEYRIT Jean-Claude à SORIN Christian, de DUBRANA Didier à CILLIERES Charles, de BLANCHARD Stéphane à NOSMAS Karen, de FIGUEIRA Muriel à CHASTAING Séverine, de ROQUES Loréline à CARDOIT Patrick, de FRANCIS Stéphane à PERALI Valérie, de HAY Florence à CALZAVARA Martine.

-----

### **H.26**

#### **DISSOLUTION DU SITS COLLEGE DANIEL CASTAING – LE MAS D'AGENAIS**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5212- 33, L.5214-28, L.5216-9,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 06.09.1990 créant le Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires Collège Daniel Castaing du Mas d'Agenais,

Vu la délibération du Syndicat Intercommunal des Transports scolaires Collège Daniel Castaing du Mas d'Agenais en date du 05.04.2023 décidant de la dissolution dudit Syndicat et des modalités de répartition de son excédent de clôture ;

Considérant que le Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires Collège Daniel Castaing du Mas d'Agenais est dissout par consentement de tous les conseils municipaux intéressés

**Le conseil municipal**  
**Après en avoir délibéré**

- Décide de se prononcer en faveur de la dissolution du Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires Collège Daniel Castaing du Mas d'Agenais
- Approuve les modalités de répartition de l'excédent de clôture dudit Syndicat à part égale entre chaque commune adhérente au SITS Collège Daniel Castaing du Mas d'Agenais
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier
- Précise que la présente délibération sera notifiée à la Présidente du Syndicat Intercommunal des Transports scolaires Collège Daniel Castaing du Mas d'Agenais
- Précise que M. Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera notifiée au Sous-Préfet de Marmande

Votants : 31 - Abstention : 00 - Exprimés : 31 - Contre : 00 - Pour : 31 -  
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme,  
Marmande le 25 septembre 2023

Le secrétaire de séance  
Charles CILLIERES



Le Maire de Marmande  
Joël HOCQUELET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 05/10/2023  
et de sa transmission au contrôle de légalité le 05/10/2023

Le Secrétaire de séance  
Charles CILLIERES



Le Maire de Marmande  
Joël HOCQUELET

